



Infiltration d'eau dans un mur porteur

Par **MARCOMBE CLAUDE**, le 17/12/2017 à 14:48

Bonjour,

Je suis co-proprétaire d'un appartement et d'un garage couvert et fermé, au rez de chaussée d'une résidence de cinq étages, datant du début des années 1980.

Le bâtiment comporte sur une des façades un alignement de terrasses découvertes, au premier étage, accolées au mur porteur; ces terrasses recouvertes de carreaux de maçonnerie reçoivent toute la pluie depuis plus de 30ans.

Or, j'ai constaté des infiltrations d'eau dans le mur porteur de mon garage au rez de chaussée par de petites fentes dans le béton, là où il est adossé aux terrasses, et desquelles l'eau s'écoule. Le phénomène s'aggrave au fil des mois... et j'ai les pieds dans l'eau. Je suis le seul pour le moment à être impacté par le problème vu que les autres garages sont éloignés de ce mur porteur.

Ma question est la suivante : comme le président de la copropriété se désintéresse du problème (il propose de coller l'été prochain des bandes (?!) sur les fentes), et que les autres co-proprétaires ne veulent pas engager de frais... que puis-je faire ? Vers qui me tourner ? Quelle est la marche à suivre sur le plan juridique ? Merci de votre réponse. Cordialement. C. Marcombe

Par **springfield**, le 17/12/2017 à 17:31

Bonsoir,

Il n'existe pas de président de la copropriété. J'imagine qu'il s'agit plutôt du président du conseil syndical. Vous devez en parler à votre syndic.